



TECHNICIEN MÉTHODE

(CHAUDRONNERIE-ÉLECTRICITÉ-MÉCANIQUE-ROBINETTERIE)

FEMME/HOMME

Mon métier

Le technicien méthode met à jour le fond documentaire de l'installation et dans ce cadre intègre le prescritif de maintenance préventive et réglementaire dans le système d'information. Il intervient sur une base de données en effectuant un travail en profondeur à la suite d'une modification des modes opératoires.

Dans le cadre de son métier, le technicien méthode est amené à :

- Effectuer la création des interventions modèles,
- Rédiger ou intégrer les procédures de maintenance nécessaires à ses activités,
- Identifier et renseigner dans le système d'information les pièces de rechange nécessaires à ces interventions,
- Planifier ces interventions modèles dans le respect des prescritifs de maintenance ou réglementaires,
- Analyser les dossiers de modification réalisées ou à venir,
- Contrôler les plans selon sa spécialité,
- Intégrer les différentes modifications,
- Effectuer la création des nouveaux équipements ou leur mise à jour dans le système d'information,
- Emettre les demandes de création des pièces de rechange et des modèles industriels du client,
- Effectuer des visites terrain pour s'assurer de la conformité documentaire du dossier,
- Respecter les règles qualité, sécurité, environnement.

Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité sur les différentes centrales nucléaires,
- . Qualités rédactionnelles indispensables pour la préparation des documents et échanges avec les clients, hiérarchies, fournisseurs ou collaborateurs sous sa responsabilité,
- . Connaissance des installations,
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Maîtrise de l'outil informatique et les différents logiciels du client,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnement ionisant, travaux en hauteur, à la chaleur, en espaces confinés.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).

Qualités requises

- Sens de l'analyse, du relationnel et de la communication,
- Capacité à bien analyser les risques liés à l'intervention,
- Communication écrite et orale claire et synthétique,
- Méthode, rigueur,
- Autonomie,
- Attitude interrogative.

Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 800 € à 2 000 €.
- confirmé de 2 000 € à 2 600 €.

Formation et expérience

- BAC professionnel à BAC+2, il justifie d'une expérience dans son domaine technique de plusieurs années.
 - en électricité : BAC professionnel, BTS / DUT à dominance électrotechnique ou électrique.
 - en chaudronnerie, mécanique, robinetterie : BAC professionnel, DUT à dominante chaudronnerie ou mécanique.

En chaudronnerie, il est nécessaire de connaître les réglementations concernant les équipements sous pressions ainsi que le RCCM, le CODAP et le CODETI.

- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

Perspectives d'évolution

Après quelques années d'expérience, des évolutions sont possibles vers des postes de chef d'équipe, de responsable de site, et de responsable d'affaires.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.



www.gieatlantique.com (région Sud-Ouest)

www.gimest.com (région Est)

www.gipnordouest.com (région Nord-Ouest)

www.ifare.asso.fr (région Sud-Est)

www.peren-nucleaire.com (région Centre Val de Loire)

